

Les Infos de Base

mercredi 6 septembre 2006
volume 9, numéro 36
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive** et **la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 36 du 6 septembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 septembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 36 du 6 septembre 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 35 du 2 septembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 septembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 30 août 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 26 août 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois*

annuelles du Canada et la *Annual Statutes of Canada Infobase* sont à jour au 3 mars 2006.

Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toutes les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducatrices et psychoéducatrices du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 24-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4244], nouveau.

Règlement sur le stage et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 24-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4245], nouveau.

Règlement sur les stages de perfectionnement des conseillers et

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

conseillères d'orientation, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 48, remplacé.

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, Décision du 24-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4244, a. 9.

Plan de gestion de la pêche 2006-2007, [R.R.Q., c. **C-61.1**, D. 756-2006 du 16-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4282], nouveau.

Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Rimouski, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 32.3], aa. 1.01, 2.02, 3.04, 3.05, 6.01, 6.02, 6.03, 7.06, 8.01, 8.04, 8.05, 8.06-8.13, 9.01, 9.07, 11.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Rimouski, D. 800-2006 du 22-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4236, aa. 1-15.

Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers, [R.R.Q., c. **I-8**, r. 14.1], remplacé.

Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers, Décision du 24-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4245, a. 6.

Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 01-06-06, (2006) 138 G.O. 1, 972], nouveau.

Règlement sur la signature de certains documents du ministère des Affaires municipales et des régions, [R.R.Q., c. **M-22.1**, r. 4], aa. 2, 3, 3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la signature de certains documents du ministère des Affaires municipales et des Régions, D. 796-2006 du 22-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4233, aa. 1-3.

Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8690 du 23-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4261], nouveau.

Règlement sur la contribution des producteurs de fraises et de framboises à l'association des producteurs de

fraises et framboises du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 228], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, Décision 8690 du 23-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4261, a. 7.

Règlement sur les frais payables à la Régie de l'énergie, [R.R.Q., c. **R-6.01**, r. 0.1.3], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les frais payables à la Régie de l'énergie, D. 791-2006 du 22-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4233, a. 1.

Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 2], aa. 10, 11.01.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 798-2006 du 22-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4235, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.